

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 20 septembre 2012 à 14h30 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 30 août 2012
 2. Remplacement de la chargée de mission
 3. Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire par Artelia
 4. Question diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 30 août 2012, intégrant les remarques, est approuvé.
 - La chargée de mission sera remplacée lors de son congé maternité. Le contrat du remplaçant pourrait être prolongé pour une durée totale d'environ 12 mois en fonction des possibilités financières.
 - La présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sera faite lors de la réunion de la CLE du 18 octobre
-

1 Approbation du compte-rendu du 30 août 2012

Salvatore San Filippo indique qu'il avait dit lors de la dernière réunion qu'il souhaitait qu'il y ait un point public sur le SAGE lors de la journée de l'eau.

Thierry CLARY demande également une correction sur son intervention : c'est sur les voies principales qui traversent les zones sensibles que des mesures sont prises pour récupérer les polluants lors d'un accident.

Gérard FORCHERON indique que Ravifruit réalise des analyses de la qualité de l'eau mensuellement (et non annuellement).

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que Claire Morand a précisé que la nouvelle rédaction de l'article 1 du règlement proposée lors de la réunion du 30 août ne permettait pas de le maintenir dans le règlement. Cet article est donc transféré dans les dispositions du PAGD.

➤ **Le compte-rendu, intégrant les remarques, est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Remplacement de la chargée de mission

Maurice PELISSIER indique que Christel Constantin-Bertin sera en congé maternité à partir du mois de décembre.

Jean-Pierre BARBIER se demande s'il est vraiment intéressant de remplacer la chargée de mission pour 4 mois car le temps que le remplaçant s'approprie les dossiers, sa mission sera terminée.

Freddy MARTIN-ROSSET estime que ne pas remplacer la chargée de mission risque de faire perdre du temps dans l'élaboration du SAGE.

Hélène FLACHON indique qu'il ne lui semble en effet pas judicieux de perdre quatre mois, surtout sur ce territoire où il y a des difficultés à mobiliser et où plusieurs marchés sont en cours. Par ailleurs, elle précise que l'Agence de l'Eau suspendra ses financements si la chargée de mission n'est pas remplacée. Elle indique qu'il pourrait être intéressant que le remplaçant soit gardé quelques mois supplémentaires après le retour de Christel Constantin-Bertin afin de venir en appui dans l'élaboration du SAGE.

Jean-Luc PETIT rappelle que le remplaçant d'Annabel Gravier lors de son congé maternité s'était très vite adapté.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il pourrait en effet être intéressant d'avoir un deuxième chargé de mission pour la fin de l'élaboration du SAGE et donc de recruter une personne sur 12 mois.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que pour faire avancer le SAGE, il va être nécessaire de faire des choix, et qu'il est donc nécessaire que les élus de l'Isère se mobilisent.

Freddy MARTIN-ROSSET ajoute qu'il est nécessaire de faire un budget estimatif 2013 pour voir quelles sont les conséquences financières d'avoir un 2^{ème} chargé de mission pendant plusieurs mois.

➤ Il est décidé de remplacer la chargée de mission durant son congé maternité et, en fonction du budget estimatif 2013, de prolonger le contrat du remplaçant pour une durée totale d'environ 12 mois. Un budget estimatif 2013 sera transmis par courriel à tous les membres du Bureau afin qu'ils puissent se positionner.

3 Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle qu'il avait été demandé lors d'une réunion du Bureau que cette étude soit présentée en Bureau avant d'envisager une présentation en CLE.

Présentation des résultats de l'étude

Martin GERBAUX présente les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama).

Thierry CLARY demande à Martin Gerbaux de préciser pour quelles raisons les volumes annuels ont dû être désagrégés à un pas de temps plus fin.

Martin GERBAUX explique que les volumes annuels ne sont pas suffisants pour étudier les impacts sur les milieux aquatiques et notamment à l'étiage. Artelia a donc désagrégé les volumes annuels par usage à un pas de temps plus fin.

Jean-Paul NICOLET demande pourquoi sur la carte comparant le scénario actuel avec le scénario non influencé (cf. diapositive 10), il y a une zone importante à l'aval où la différence de hauteur d'eau semble nulle.

Martin GERBAUX répond que sur cette zone, même si les prélèvements sont nombreux, ils sont moins

Laurent MURGAT demande sur quelles années sont basés les graphiques présentant la reconstruction des débits actuels et naturels (cf. diapositive 11).

Martin GERBAUX explique que ce sont les débits moyens quinquennaux secs (valeurs statistiques).

Concernant la diapositive 17, Martin GERBAUX précise que les débits biologiques présentés représentent les débits idéaux pour avoir un milieu optimum pour le poisson. Pour chaque station, si les débits sont encadrés en vert, cela signifie qu'en situation naturelle, ces débits biologiques sont satisfaits ; si les débits sont encadrés en rouge, cela signifie que l'hydrologie naturelle est déjà contraignante pour le milieu et qu'il ne faudrait donc pas prélever plus.

Jean-Pierre BARBIER demande si Artelia veut dire que pour réduire l'impact des prélèvements sur les sources, il faudrait décaler les prélèvements proches des sources de 2 km en amont.

Martin GERBAUX confirme.

Laurent MURGAT indique qu'il n'est pas d'accord avec cette affirmation. Il rappelle que la source de Beaufort correspond au trop-plein de la nappe et que décaler les prélèvements de 2 km en amont n'aurait pas moins d'impact car quand la nappe baisse, les sources des fontaines s'assèchent et que cela existait avant les prélèvements.

Martin GERBAUX ajoute que le débit des sources nécessaires au bon fonctionnement des zones humides n'a pas été défini.

Hélène FLACHON indique que pour connaître le débit des sources nécessaires au bon fonctionnement des zones humides, il n'y a pas besoin d'un complément d'étude mais besoin d'installer un réseau de mesures au niveau des sources. Elle ajoute que la CCRV mène actuellement une étude sur la zone humide de Manthes qui devrait permettre d'apporter des données complémentaires.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il y a d'autres sources au même niveau topographique que les sources de Manthes et qu'il faudrait approfondir sur ce secteur le rôle des résurgences de la nappe de la Molasse.

Thierry CLARY rappelle que les sources de Beaufort et de Manthes sont la vitrine de l'écoulement de la nappe de Bièvre Liers Valloire.

Jean-Pierre BARBIER remarque qu'il faudra choisir entre la préservation des zones humides et la préservation des activités proches des zones humides et que ce sera à la CLE de faire des choix collectifs.

Laurent MURGAT remarque que si ils ne prélèvent plus du tout, les années de fort étiage, il n'y aura pas d'eau dans les sources et donc pas d'eau non plus dans l'Oron (excepté l'eau du Rival mais qui n'est pas importante en quantité).

Thierry CLARY indique que ces années là, des arrêtés sécheresse seront pris.

Laurent MURGAT ajoute que concernant la pisciculture Font-Rome, l'étude Idées-Eaux n'a pas indiqué des rabattements aussi importants que ceux présentés dans l'étude volumes prélevables.

Martin GERBAUX indique que les résultats de l'étude volumes prélevables ne sont pas en contradiction avec l'étude Idées-Eaux de 2007 qui a travaillé sur l'impact sur les débits de la Veuze mais s'est moins intéressée à la zone des sources en elle-même.

Jean-Claude MONNET rappelle qu'il y a un grave problème au niveau des sources de Manthes avec 800 m de rivières asséchées alors que c'est un secteur important pour la diversité des milieux. Il ajoute qu'il y a également un problème de qualité de l'eau à l'aval des piscicultures et que l'impact des piscicultures sur les zones humides situées plus en aval est important.

Laurent MURGAT précise que Font-Rome va engager des travaux pour améliorer la qualité des rejets de sa pisciculture.

Jean-Pierre BARBIER indique que d'après la présentation, les problèmes quantitatifs sont surtout liés à la pluviométrie mais que la pluviométrie future n'est pas connue. Il craint donc que des mesures contraignantes soient prises alors qu'elles ne seront peut être pas nécessaire si la pluviométrie augmente.

Thierry CLARY répond que cela peut être la même chose mais dans le sens inverse.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'on ne peut rien faire par rapport à la baisse de la pluviométrie mais qu'il est possible d'agir sur les prélèvements pour limiter les risques sur les milieux.

Jean-Claude MONNET indique que depuis les années 90, une situation favorable n'a jamais été retrouvée.

Maurice PELISSIER indique que la conclusion serait que les activités humaines doivent s'adapter au climat.

Jean-Pierre BARBIER estime qu'il serait intéressant que dans le SAGE soient prévus des points d'étape tous les 5 ans afin de vérifier que les volumes prélevables définis sont pertinents.

Thierry CLARY confirme qu'il faudra mettre en place un système souple avec des indicateurs. Il rappelle que la démarche de mise en place de tours d'eau avec les agriculteurs a commencé en 2000 et que cette démarche est actuellement en train d'être étendue.

Hélène FLACHON rappelle que l'étude conclut que le niveau de la nappe est stabilisé mais qu'il a baissé.

Martin GERBAUX indique qu'il y a un équilibre piézométrique de la nappe (c'est-à-dire que si les conditions de prélèvement et de recharge perduraient, le niveau de la nappe ne baisserait pas indéfiniment) sauf au niveau des sources.

Olivier CARSANA indique qu'il faudra être vigilant dans la présentation des résultats car un gel des prélèvements sur la moyenne des dernières années signifie que certaines années il faudra diminuer les prélèvements.

Hélène FLACHON demande qu'il soit précisé dans le diaporama que gel signifie gel des prélèvements moyens.

Thierry CLARY indique que ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est qu'il faut anticiper pour éviter les conflits et que la nappe n'est pas en bon état. Il ajoute que le bureau d'études a fait des propositions mais que ce sera aux membres de la CLE de prendre les décisions.

Jean-Pierre BARBIER demande que soient rappelés les critères du bon état.

Hélène FLACHON indique que deux critères permettent de déterminer si une nappe est en bon état : le niveau piézométrique de la nappe doit être en équilibre, ce qui est bien le cas pour la nappe de Bièvre Liers Valloire ; le niveau piézométrique de la nappe ne doit pas entraîner une dégradation des milieux aquatiques superficiels, ce qui n'est par contre pas le cas pour la nappe de Bièvre Liers Valloire.

Cécile LAVOISY demande à Artelia pourquoi il est difficile de déterminer des volumes prélevables sur ce bassin versant.

Martin GERBAUX explique que c'est car les prélèvements souterrains auront un impact différent sur le débit des cours d'eau et des sources selon leur localisation.

Point sur les zones humides

Jean-Pierre BARBIER remarque qu'aujourd'hui, des efforts très importants sont mis en œuvre pour protéger les zones humides. Il ajoute que les zones humides déterminées dans l'inventaire d'AVENIR ne semblent pas toutes réellement humides et qu'aucune concertation n'a été réalisée auprès des élus des communes concernées.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'un inventaire des zones humides a également été réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes de Rhône Valloire et que cet inventaire a défini la zone humide de Manthes comme patrimoniale. Il lui semble primordial de préserver les zones humides de cette importance.

Cécile LAVOISY rappelle que le Conseil Général de l'Isère a été à l'origine de l'inventaire des zones humides réalisé par AVENIR. Elle ajoute que cet inventaire avait pour objectif de cartographier les zones humides supérieures à 1 ha sur la base de la définition réglementaire des zones humides et donc notamment sur des critères pédologiques.

Thierry CLARY ajoute que le porter à connaissance réalisé par le Préfet indiquait bien que c'était un inventaire et que les contours n'étaient pas précis. Il ajoute qu'il est proposé aux communes et/ou communautés de communes de parfaire cet inventaire afin de pouvoir inscrire les zones humides dans les PLU.

Michel GABILLON indique que l'inventaire d'AVENIR est tout de même inscrit dans le SCOT.

Thierry CLARY rappelle qu'il est toujours possible de déposer un dossier pour un projet d'immeubles sur une zone humide mais que si cette zone humide sert d'expansion de crues, il ne sera pas autorisé. Il rappelle qu'en 20 ans, sur la Région Rhône-Alpes, 50 % des zones humides ont disparu.

Jean-Pierre BARBIER demande si cela veut dire qu'il peut engager une étude plus précise des zones humides sur le périmètre de sa communauté de communes et que son étude pourra modifier les délimitations proposées par AVENIR.

Thierry CLARY confirme.

Cécile LAVOISY rappelle que la réalisation des études plus précises de délimitation des zones humides est préconisée à l'échelle communale.

Point sur la validation et la suite de l'étude

Jean-Pierre BARBIER demande si les conclusions de l'étude volumes prélevables peuvent être contestées et sur quelle période aura lieu la concertation.

Hélène FLACHON répond que la CLE devra valider que le bureau d'études a bien répondu au CCTP et que les conclusions scientifiques proposées sont valables. Elle ajoute que la concertation aura lieu suite à la validation de l'étude par la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que l'objectif est qu'à partir des résultats de l'étude volumes

Document validé le 15/11/2012

prélevables, différents scénarios de réduction et/ou d'adaptation soient proposées. Ces scénarios seront intégrés dans les scénarios plus globaux du SAGE puis leurs impacts socio-économiques et environnementaux seront évalués.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que la CLE a notamment pour objectif la répartition de la ressource et que des efforts vont devoir être entrepris pour améliorer les choses. Il rappelle que les conclusions des études sont des propositions et que devront suivre des débats et des choix.

Jean-Paul NICOLET demande que le rapport soit transmis à tous les membres de la CLE avant la réunion.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que, par rapport au forage du Poulet, l'avis du Bureau dépendait des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables. Il indique qu'il est donc nécessaire de transmettre les conclusions de l'étude au service qui instruit ce dossier.

➤ **Cette présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sera faite lors de la réunion de la CLE du 18 octobre.**

4. Questions diverses

Mutualisation d'un poste d'animateur captages prioritaires

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle qu'il est envisagé que la CLE (via le SIAH BLV) recrute un animateur captages prioritaires pour le mettre à disposition des structures compétentes en eau potable intéressées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que, a priori, 6 collectivités sur 7 contactées pourraient être intéressées. Elle ajoute que la fiche de mission et les conventions sont en cours de validation entre les techniciens et qu'une demande d'accord écrit sera transmise prochainement aux 7 collectivités. Elle rappelle que tous les frais engendrés par cet animateur captages prioritaires seront remboursés par les collectivités.

Colloque sur l'eau organisé par le CTIR

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le Comité Territorial de l'Isère Rhôdanienne (CTIR) organise un colloque sur les aspects quantitatifs de l'eau le 27 novembre 2012 à Vienne. Une présentation de la méthodologie des études volumes prélevables et des résultats des trois études du secteur (4 Vallées, Est Lyonnais, Bièvre Liers Valloire) sera faite lors de ce colloque.

Castor

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il y a de plus en plus de castors sur la Veuze et que cela commence à poser des problèmes à la CCRV.

La séance est levée à 17h30.

5. Dates des prochaines réunions

CLE	Judi 18 octobre 2012 à 16h ANNULÉE
BUREAU	Judi 15 novembre 2012 à 16h

Le 1^{er} Vice-Président,
Freddy MARTIN-ROSSET

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	CC du Pays de Bièvre Liers
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
CARSANA Olivier	DDT de la Drôme
CLARY Thierry	DDT de l'Isère
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
FORCHERON Gérard	CC du Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
DELORME Dominique	UNICEM
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
GERBAUX Martin	Bureau d'étude ARTELIA
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran